

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 686

Nachruf: In memoriam : Mme Serment-Monnier

Autor: E.Gd.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cliché Mouvement Féministe

„Le geste fatidique qui depouillera la femme de sa grâce et de son charme...“

D'abord la proportion des votantes dans certains groupes. O vous, hommes politiques de tous partis, qui tonnez lors de chaque consultation populaire contre l'absentéisme (vous avez même forgé cet affreux mot à cet unique effet!) des électeurs, avez-vous jamais pu calculer comme ce fut le cas dans le Groupe XI (Patronnes) une proportion de 91 % (134 votantes sur 158 inscrites)? Ceci seul, et compte tenu des chicaneries administratives que nous signalons plus loin, suffirait à prouver le désir catégorique de voter que possède toute une série de femmes.

Ensuite les complications sans fin de ces élections. Sans croire comme quelques-uns que l'on fait exprès de rendre la tâche si difficile aux femmes pour les dégoûter à tout jamais du devoir électoral! Il faut pourtant constater que les dispositions de la loi qui obligent les femmes à se réinscrire à nouveau à chaque élection, pièce de légitimation en main, découragent fortement quelques-unes, qui n'oublient pas le temps déjà perdu dans des bureaux en 1932 et 1935, et que multipliant maintenant les séances pour les retraits et les vérifications de cartes de rationnement alimentaire et de combustible dont nous sommes si généreusement gratifiés en ce même printemps 1945. Et puis si nous faisons queue pour obtenir des coupons de tourbe ou de fromage, nombre de femmes se soucient beaucoup moins des élections aux tribunaux de prud'hommes: vous leur dites bien que celles-ci intéressent toutes les femmes, mais nombre d'entre elles vous répondent que les différends dans leur profession peuvent se régler par d'autres moyens par exemple pour celles qui

sont fonctionnaires, ou institutrices! et que c'est uniquement pour sauvegarder un principe qu'elles vont s'inscrire et ensuite voter — sans compter que, se souvenant des cobues et des embouteillages des deux précédentes élections, il en est qui, l'âge les obligeant maintenant à certaines précautions, sont restées chez elles!

Cette complication de la réinscription à chaque élection, la Commission de révision de la loi instituée après la votation de 1935 et dans laquelle siégeaient trois femmes avait demandé son abrogation — sans aucun succès, nous l'avons déjà dit. Inutile donc de s'appesantir à nouveau sur ses inconvénients. Mais que dire alors des décisions prises en haut lieu pour trancher une question que notre Commission de révision avait clairement exposée, et qui, du fait qu'il a été refusé d'en tenir compte, crée le plus extraordinaire arbitraire: le statut des ménagères!

La loi de 1897 ayant été faite du temps où les femmes ne votaient pas, et les hommes ne pratiquant pas en général la profession de « maître de maison », aucune difficulté ne surgit avant 1932. A ce moment-là déjà, le problème se posa: dans quelle catégorie classer des femmes qui n'exercent point d'autre profession que celle de leur ménage — ce qui, certainement, en est à nos yeux, mais pas à ceux de ces messieurs! Toutefois, il y a 13 ans, le problème domestique étant moins aigu que maintenant, l'on ne vit pas surgir les mêmes absurdités qu'aujourd'hui: le critère fixé étant celui de la direction d'une domestique, toutes les femmes qui allaient s'inscrire, et se trouvaient, même temporairement, sans auxiliaire de ménage habitant constamment chez elles, eussent-elles Femmes de ménage, lessiveuses, repasseuses, couturières à la journée, etc., etc. furent classées d'office dans la catégorie des « ouvrières ». Or, ceci nous paraît fausser complètement le sens et l'esprit de la loi: certes, nombre de femmes se trouvent obligées par les circonstances actuelles, et notamment la pénurie de personnel de ménage, de faire elles-mêmes leur ménage avec l'aide d'auxiliaires temporaires; mais élues juges représenteront-elles vraiment les intérêts des « ouvrières »? ne trancheront-elles par forcément des cas qui leur sont soumis avec une mentalité de « patronne »? C'est une question que l'on ne peut éviter de se poser.

Il nous paraît d'ailleurs, après cette triple expérience, dont l'apport féminin a fourni la preuve, que notre loi genevoise, lorsqu'il s'agit de se décider enfin à la reviser, aurait tout à gagner à être comme dans d'autres cantons une loi d'ordre professionnel et à ne pas s'étendre indifféremment à tous les citoyens, quel que soit le métier qu'ils exercent. Il nous paraît aussi qu'il serait bon de ne pas lui appliquer les dispositions qui, paraît-il, veulent que compte comme domicile d'un électeur celui où il habite et non pas celui où il exerce son activité, et cela justement puisqu'il s'agit d'une loi professionnelle: il est singulier en effet qu'une avocate (ou un avocat) ou un médecin, homme ou femme, habitant la banlieue ne puisse exercer son droit d'électeur au lieu où se trouve son étude ou son cabinet de consultation, quand c'est là qu'il paye ses impôts!

Ce ne sont là que les suggestions d'une

IN MEMORIAM

Mme Serment-Monnier

Il y eut de la tristesse dans beaucoup de cœurs à l'annonce de ce décès, qui pourtant suivait une longue retraite et une longue maladie; car à tous les dons que la nature lui avait généreusement octroyés, Marie-Claire Serment-Monnier en joignait un qui ne peut s'acquiescer: le charme.

Spirituelle, séduisante, aimable, cette fille de Marc-Monnier, le critique bien connu, le connaisseur spécialisé surtout de la littérature italienne à la fin du XIX^e siècle, cette sœur de Philippe Monnier, dont elle gardait pieusement le souvenir, aurait certainement pu, elle dont la mère aussi avait publié sous le pseudonyme de Jean Desroches plusieurs séries de contes et de nouvelles, se faire un nom dans les lettres de notre pays et même au delà. Mais elle s'y refusa toujours: « il y a bien assez de Monnier qui écrivent sans que je m'en mêle encore! » disait-elle à ses familiers, et jamais il ne fut possible à la rédactrice du *Mouvement* d'obtenir d'elle le manuscrit d'une causerie, à la fois vivante, malicieuse et documentée sur Mrs. Beecher-Stowe, qui lui avait été extorquée — le terme n'est pas exagéré! — pour le premier Cours de Vacances suffragiste tenu en 1919 à Château-d'Oex! Mais si nous avons été privés de la sorte de bien des joies littéraires, d'autres alors en ont bénéficié, car ce qu'elle refusa à écrire, Mme Serment-Monnier le donna largement aux élèves qui suivirent les cours de littérature qu'au cours de sa carrière elle organisa chez elle avec quelques amies, et qui ont ouvert des horizons d'intelligente compréhension, de goût raffiné, de tact spirituel à bien des générations de jeunes. Car elle avait le don inné de l'éducation, le talent de faire comprendre et aimer les belles choses, suivant en cela une tradition familiale dont elle pouvait être fière.

Et sans doute, cette tradition, les souvenirs de son enfance et de sa jeunesse, les travaux de son âge adulte ont-ils contribué à lui apporter, au milieu des tristesses et des chagrins dont son existence ne fut que trop remplie, cette sérénité, disons même cette gaieté, cette bienveillance, cet intérêt pour la vie qui rendaient son commerce si précieux. Elle fut dans son cercle intime admirable

de dévouement et de tendre abnégation, mais elle fut aussi pour nous toutes, en dehors de sa famille, une amie charmante et accueillante. Nous la voyions à l'Union des Femmes de Genève, au Scriptorist-Club, pour ne parler que de nos groupements féminins; elle lisait le *Mouvement*, si elle se refusait à y écrire; elle était féministe, non pas militante, mais par principe; elle nous marquait sa sympathie à chaque occasion. Et c'est pour cela que son départ — la fin de longues souffrances, de longues tristesses, d'une vie courageusement supportée... nous a mis à toutes l'âme en deuil.

E. Gd.

Sophie Hauser

Sophie Hauser s'est éteinte à Berne, sa ville natale, le 13 mai 1945.

Nous l'avions rencontrée à Bâle, un mois plus tôt, gaie et pleine d'entrain, après une cure de repos imposée. La lettre de deuil nous a douloureusement surpris; c'est une vieille et chère amie qui s'en est allée.

Relieuse de talent, peintre de charmantes toiles, Sophie Hauser consacra une partie de son temps à la cause des arts décoratifs en Suisse. Membre à deux reprises de la Commission fédérale des Arts appliqués, elle organisa les débuts du *Bel Ricardo*, institution chargée d'améliorer le niveau artistique des souvenirs de voyages. Quelle n'était pas sa joie de nous faire les honneurs de la collection de mille petits objets choisis parmi les meilleurs de l'artisanat de notre pays!

Sophie Hauser a donné aussi beaucoup de sa peine et de son temps à la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs et fut la secrétaire très dévouée du Comité central alors que Mme Liquez était présidente. Par la suite, elle présida elle-même la section bernoise avec grande compétence.

Dans les nombreux jurys dont elle fit partie, nous l'avons toujours vue partagée entre le désir d'éliminer tout ce qui n'était pas assez bien pour l'honneur de notre Société et le regret de faire de la peine à l'artiste refusé.

Que ces quelques lignes de souvenir ému et reconnaissant disent à sa famille et à ses amis les regrets de ses collègues genevoises et en particulier du groupe des émailleuses pour qui elle fut si dévouée.

B. S.-A.

Liste des femmes élues juges prud'hommes

Total 28

(contre 23 en 1932 et 30 en 1935)

Mmes et Mlles (P = Juge patronne; O = Juge ouvrière):

GRUPE I (Horlogerie) VUILLE, L., horlogère

(O. candidate de l'Union des Syndicats).

GRUPE VI (Habillage) (P.): MOTTE, Marg.

modes, DUPONT, L., couturière, Rey, Raymondade,

MATURITES
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCES
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmés
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE



Les femmes et les livres

S. Corinna Bille

Longtemps je me suis défendue de lire *Théoda*. On en disait trop de bien... et puis j'ai horreur du Valais pittoresque. Même quand c'est Zermatten qui nous parle, j'ai peine à ne pas me hérissier. Trop de gens se pâment dès qu'on leur montre une Valaisanne en chapeau plat. Si elle est à genoux, c'est du délire. « La religion est surtout touchante, disait Benjamin Constant, pour ceux qui n'y croient pas ».

Cependant j'avais lu, voici deux ou trois ans, de Corinna Bille, une nouvelle: *La Bête*. Oh! une nouvelle de rien du tout. Soixante ou quatre-vingts lignes au plus. Et cependant une très grande chose. A cause de cette Bête-là, j'ai fini par prendre en mains *Théoda*. J'ai feuilleté ce roman, le premier de l'auteur dont le portrait se voit au repli de la couverture. Elle a l'air d'une écolière. D'une écolière 1900, pensive et sage, avec son « bouffant » qui s'affaisse et son col droit, piqué d'une broche ronde, entre les revers de la ja-

quette. Le visage est sensible et régulier, le regard grave et droit. Pas l'ombre d'artifice ou de prétention.

J'ai donc ouvert *Théoda*... et je l'ai lu d'un bout à l'autre avec ravissement. C'est une œuvre exquise et très neuve, sans aucun pittoresque facile. Non pas un roman, bien que le récit s'appuie sur un fait historique. Plutôt une sorte de poème, de poème en prose où la nature, le paysage, les fleurs, les bêtes, les saisons jouent leurs rôles, moins de comparaisons que de protagonistes.

L'action se déroule dans une haute vallée de la rive droite du Rhône, au sein de ce Valais qui est pour l'auteur « le pays de deux amants qui, voici plus d'un siècle, monteront sur l'échafaud avec le sourire. La belle et dangereuse Théoda, venue d'une autre vallée pour épouser Barnabé et vivre avec lui à Teroua, s'éprend bientôt d'un beau et fier garçon de ce village: Rémi Carroz. C'est l'amour-passion qu'exaspèrent les obstacles dressés par les hommes et qui conduit à la mort. Cet amour se développe au milieu des travaux de la vigne, des champs et de l'alpage, car nous participons ici à la vie d'une de ces populations nomades qui montent et descendent au flanc de la montagne, qui déménagent et emménagent jusqu'à sept fois l'an. En outre — c'est tout le charme du livre — le récit nous est fait par une fillette, Marceline, la huitième d'une famille de onze enfants, la petite sœur de Barnabé, la propre belle-sœur de Théoda.

simple femme, mais qui a ouvert les yeux et fait ses remarques, corroborant ainsi celles qu'il lui avait été permis de formuler précédemment, et déplorant une fois de plus la hâte unanime du Grand Conseil à refuser un projet de révision qui aurait singulièrement amélioré la situation. Peut-être ces modestes observations compenseront-elles le fait du recul féminin sur les années précédentes en montrant que ce n'est pas l'intérêt féminin pour la chose publique qui a faibli, mais bien la chose publique qui, au lieu de progresser, a laissé singulièrement à désirer.

E. Gd.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Ou plutôt non. Ce n'est pas un enfant qui parle. C'est une femme déjà mûre, qui rappelle, ordonne et coordonne de son mieux ses souvenirs, si bien « qu'elle voit avec les yeux de l'enfance et ses yeux d'aujourd'hui simultanément ». La femme est indulgente envers l'enfant fut autrefois partagée entre l'admiration et la réprobation. L'admiration pour cette belle-sœur ardente et téméraire, la réprobation pour celle qui commet le péché d'adultère. Les coupables, elle les contemplant un peu « comme les poupées saintes », si belles sur le petit autel du transept, et, « malgré ce qu'ils firent ou à cause de ce qu'ils firent », le désir, l'effroi et le respect se mêlaient dans son cœur.

Aucune fausse naïveté n'entache ce récit. La naïveté vraie nous est au contraire garantie par les douces et sages réflexions de la conteuse. Corinna Bille avoue avoir simplement mêlé à l'intrigue les souvenirs d'enfance que sa mère lui racontait autrefois « d'une voix singulièrement prenante ». Mais la fusion des deux éléments, c'est elle qui l'a assurée. Et c'est en cela qu'elle a révélé un remarquable talent.

Autour de ce drame d'amour, elle a ainsi créé l'atmosphère, évoqué toute la vie d'un village, avec ses légendes et ses bizarres coutumes, ses haines et ses vengeances, ses fêtes et ses superstitions. La vision de la conteuse est bien celle d'une enfant qui se tient tout près de terre, qui voit les choses d'en bas, et surtout les petites choses — une fleur, un papillon lycéone, des raisins d'ours, momentanément plus importants pour elle que les

amours et les fautes des grandes personnes. C'est cette vision enfantine qui impose au roman son rythme lent, qui justifie les digressions, les hésitations, les imprécisions. Il semble parfois que le fil du récit soit perdu. Puis soudain l'auteur le ressaisit et, durant quelques pages, le tient fermement, pour le lâcher encore. Cette vision explique aussi certaines erreurs de perspective. Des scènes essentielles se détachent mal d'autres, qui sont sans importance pour la conduite du récit. La main qui nous guide n'est pas toujours très ferme. Faut-il le regretter? Je ne le pense pas. Cette brume qui enveloppe le roman, comme elle enveloppe, au temps des semaines, la charrie de Rémi, ne lui confère qu'un charme de plus.

Propre fille du peintre Edmond Bille, Mme Corinna Bille est surtout une visuelle. Les paysages, les couleurs l'intéressent plus, non peut-être que les âmes, mais dans tous les cas, que les idées. Elle peint en maître certaines scènes. Celles, par exemple, du serpent que Théoda coupe en deux tronçons, d'un coup de sa faucille, celle de la décollation des deux amants — rendues avec un fraîcheur et une sobriété admirables. Sa langue — pas toujours très orthodoxe — est, du moins, très personnelle, parfaitement adaptée au sujet, pleine d'expressions neuves, parfois de véritables trouvailles. Avec un goût sûr, elle choisit ses images dans le cadre du sujet. De sorte qu'elles contribuent à l'atmosphère générale, au lieu de la détruire, comme il arrive aujourd'hui à tant de jeunes écrivains soucieux surtout d'inédit, d'imprévu.